

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-155

**OBJET :** Arrêté de circulation chemin du Nid de Pie à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, pour des travaux de réseau d'eaux usées et d'AEP

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SITPO pour réaliser une extension du réseau d'eaux usées et d'AEP chemin du Nid de Pie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, du lundi 29 août 2022 au vendredi 9 septembre 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pendant toute la durée des travaux, la chaussée sera rétrécie chemin du Nid de Pie, et la dernière parcelle ne sera pas accessible. La circulation reste maintenue.

**Article 2 :** L'entreprise SITPO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise SITPO.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 25 août 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

